## Les subsides

M. Trudeau: L'honorable député de Rivière-à-la-Paix nous dit qu'il y aura d'autres jours, sans doute qu'il y en aura, et j'espère que le député aura d'autres occasions de m'interroger. Je dois, cependant, lui dire que pour cette série de prévisions c'est une question d'être présent aujourd'hui ou jamais, parce que la Chambre n'est pas sans savoir qu'il y a des questions d'importance internationale qui doivent se discuter relativement à l'état critique de l'économie mondiale de même que des questions relatives à la défense qui m'obligent à être la semaine prochaine à Bruxelles pour ces discussions. Je dois également passer quelques heures au Danemark afin de discuter des problèmes relatifs aux liens contractuels et quelques heures à discuter également, au Luxembourg.

Malheureusement, et je m'en excuse à la Chambre, il était nécessaire pour moi d'être ici aujourd'hui au moins pour une partie du temps. Je peux assurer les honorables députés de l'opposition que le premier ministre suppléant, le leader de la Chambre (M. Sharp), sera présent. Les fonctionnaires qui sont nécessaires pour donner les renseignements seront également présents.

J'en profite également pour remercier mon ami le leader de la Chambre d'avoir su me remplacer à plusieurs occasions, alors qu'il était titulaire de deux ministères fort importants.

[Traduction]

Une voix: Pourquoi ne l'envoyez-vous pas et ne restezvous pas ici?

[Français]

M. Trudeau: Je suis un peu curieux, monsieur le président, de savoir sur quoi exactement les députés de l'opposition veulent faire porter le débat aujourd'hui. Je leur ai proposé d'amorcer le débat, pensant que j'aurais peut-être l'occasion de répondre à quelques-unes de leurs accusations avant de partir plus tard dans la journée, mais ils ont refusé ce privilège et m'ont demandé d'ouvrir le débat. Ce que je fais avec plaisir.

Je suis cependant un peu dans le noir en pensant aux domaines que je devrais aborder. A tout hasard, je toucherai, au moins sommairement, à trois ou quatre sujets, à quelques-uns des aspects de l'administration du bureau du Conseil privé qui semblent les inquiéter. Premièrement, je parlerai un peu de la présence du premier ministre à la Chambre et aux comités parlementaires. Deuxièmement, j'aborderai la question du secret, puisque c'en est une qui semble avoir préoccupé passablement mes vis-à-vis. Et, troisièmement, je voudrais aborder la question des dépenses elles-mêmes, de leur importance et, ce qui est le plus important, je pense, de la raison pour laquelle les dépenses inscrites dans les prévisions budgétaires sont de cet ordre-là.

[Traduction]

Tout d'abord, pour ce qui est de la présence du chef du gouvernement au Parlement, je répète que lorsque le Parlement demande à l'un de ses membres d'être présent, il est du devoir de celui-ci d'y être dans la mesure où il peut se libérer, et j'ai fait tout en mon pouvoir aujourd'hui pour me libérer le plus longtemps possible vu le délai très court qu'on m'a donné, en vertu des règles à l'essai, pour comparaître aujourd'hui. Je crois que jusqu'à maintenant le Parlement a fait usage avec beaucoup de bienveillance de son privilège de convoquer le premier ministre. Comme je le disais, la coutume de convoquer le premier ministre pour qu'il vienne défendre son budget devant le Parlement remonte à plus d'une douzaine d'années. Il s'agit certes d'une chose essentielle et je suis heureux d'être ici pour

répondre à toutes les questions auxquelles j'aurai le temps de répondre.

Je tiens cependant à rappeler à la Chambre que je suis ici tous les jours, à la période des questions, et que je réponds aux questions inscrites au Feuilleton. J'ai appris que depuis le début de la session, il y a quelque sept mois et demi, j'ai signé plus de 100 réponses à des questions au Feuilleton. J'ai essayé de répondre à 524 questions orales posées à la Chambre pendant la période des questions. Et chaque fois qu'il y a eu des débats ou des questions d'importance nationale, j'étais ici, si je n'avais pas d'autres engagements importants, ce dont la Chambre a toujours été avertie.

Pour ce qui est de ma comparution devant un comité permanent, c'est une autre histoire. On m'apprend qu'il n'est jamais arrivé, dans les temps modernes, certainement pas depuis plus d'un quart de siècle—je ne suis pas remonté plus loin—qu'un premier ministre soit contraint de comparaître devant un comité permanent du Parlement. En fait, l'année dernière, mon collègue, le député de Sarnia, député de mon parti, m'a demandé de comparaître devant un comité permanent et je lui ai exposé, dans une lettre rendue publique, les raisons pour lesquelles je ne voulais pas rompre la longue tradition.

Il est certes tout à fait normal que les députés veuillent poser des questions sur les dépenses du Bureau du Conseil privé ou de celui du premier ministre. J'ai toujours eu l'habitude de mettre à la disposition de ce comité des fonctionnaires capables de donner tous les renseignements voulus, et c'est d'ailleurs ce qu'ils ont fait lorsqu'on les leur a demandés. Les parlementaires, que ce soit le leader de la Chambre ou son excellent secrétaire parlementaire, ont pris l'habitude de remplacer le premier ministre. Je répète que c'est pratique courante depuis les temps modernes au Parlement. Comme je l'ai dit l'autre jour, non seulement suis-je très conservateur à cet égard, mais je ne vois aucune raison valable de rompre avec cette tradition, ne serait-ce que parce qu'on peut donner des réponses et qu'on en a d'ailleurs donné à l'exception, je le répète, des réponses très détaillées que je donne aux questions écrites, procédure qui permet aux députés de la Chambre et au public de connaître les moindres détails, comme le prix de chaque ustensile de cuisine ou de chaque cendrier acheté pour le 24 Sussex Drive ou pour mon bureau ici, sur la

Il ne s'agit donc pas de chercher à connaître les faits car les députés peuvent les connaître. Si ceux-ci désirent de plus amples renseignements, le leader de la Chambre sera ici cet après-midi, accompagné de ses fonctionnaires, pour répondre aux questions et nous veillerons à ce que les questions que poseront les députés obtiennent des réponses satisfaisantes. Les questions de principe sont évidemment une autre affaire et il est bien clair qu'il ne faut pas s'attendre à ce que les fonctionnaires y répondent. Aussi longtemps que nous jouirons d'un régime parlementaire avec gouvernement responsable, nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne permettrons pas que des hauts fonctionnaires répondent au nom des ministres tout simplement pour satisfaire la curiosité des députés d'en face, dans la mesure où je le pourrai.

• (1520)

Cette question se pose à propos de renseignements concernant des faits que la Chambre voudrait connaître à la suite de mes prévisions budgétaires. Je voudrais maintenant traiter simplement et brièvement de la question du secret. Ce n'est peut-être pas le moment d'en parler lon-